

PROJET DE COMPTE-RENDU DU CONSEIL FÉDÉRAL DU 23 SEPTEMBRE 2021

Présent.es : Michel Arribé, Maurice Arribé, Patrick Joubert, Jean-Luc Saint-Germain, Danièle Ganchou-Lumier, Marie-Paule Lavergne, Stéphanie Carricart, Jean-Philippe Chetaud.

Pierre Chartier, délégué général,
Coralie Barreau déléguée du CSE.

Excusés : André Ressiguié, Louis Carrère-Gée, Claudine Uriéta, Pierre Dussarrat,, Jean Laporte-Fauret Stéphanie Bouhaben (pouvoir à Pierre Dussarrat), François Pressat (pouvoir à Patrick Joubert), Mathilde Blanchard (pouvoir à Danièle Ganchou-Lumier), Jean-Pierre Laclau (pouvoir à Michel Arribé).

Invité.es : M. Nicolas Poudgé, commissaire aux comptes.

Mme Bernadette Oziol , experte-comptable Groupe Sully, Mme Dominique Duhurt, experte-comptable Groupe Sully

La séance est ouverte à 19h.

1) Constatation du quorum

Le président, Jean-Philippe Chetaud, après avoir salué les invité.es, constate que sur les 18 administratrices et administrateurs siégeant actuellement au conseil fédéral, 9 sont présents et 4 ont donné un pouvoir. Le quorum ne prenant pas en compte les pouvoirs, ce dernier n'est pas atteint. Il est proposé que les administrateurs et administratrices absent.es soient contacté.es immédiatement afin de pouvoir suivre par téléphone les débats. Deux membres du conseil fédéral absents peuvent être joints par les porteurs de leur pouvoir : Mathilde Blanchard et François Pressat. Le conseil fédéral peut donc valablement siéger et délibérer

Le délégué général Pierre Chartier demande que la situation du site de Libarrenx soit ajoutée à l'ordre du jour et fasse l'objet d'une question diverse.

2) Le président introduit les débats et lit une déclaration :

« Le désordre du service comptable est antérieur à la crise sanitaire. Le commissaire aux comptes nous a alertés le 24 mai 2020 sur la grande difficulté à clôturer les comptes 2019.

Nous n'avons pas intégré dans les faits que l'accroissement de l'activité impliquait le renforcement de la fonction comptable. Ce sujet a été abordé plusieurs fois en bureau à l'occasion du lancement du site de Libarrenx et des CLSH notamment. Il a été abordé par l'ancien trésorier, René Arribarat et par moi-même. Cela s'est traduit par l'embauche d'une stagiaire aide-comptable qui a fini par être employée à autre chose.

Nous avons voulu reproduire le style de gestion familiale qui nous a réussi de 2005 à 2014 sans prendre collectivement conscience de ce qui avait permis cette réussite : des personnes et des compétences précises, des relations de connivence au travail, des dépassements constants des postes de travail.

Le rapport d'audit de 2015, établi dans un contexte de lourdes pertes financières cumulées pointait déjà la fragilité de notre maison. Il anticipait le renouvellement du personnel salarié et recommandait l'établissement de procédures écrites permettant la transmission du savoir et du savoir-faire.

Nous n'avons voulu voir dans ce rapport que ce qui nous arrangeait : la gestion était honnête et personne ne mettait les doigts dans la confiture. C'est la base. Mais nous ne sommes pas allés plus loin.

Nous avons vécu sur une représentation ancienne et idéalisée de la comptabilité, tout comme pour les autres métiers de la Ligue. Nous avons tardé à renforcer cette fonction et nous avons continué à empiler les tâches et les missions. Ce qui dépassait les capacités de travail et les compétences d'une seule personne. La gestion des premiers mois du chômage partiel- situation totalement nouvelle- en a témoigné.

Lorsque la nouvelle comptable, en poste depuis le 1^o août 2020, nous a alertés sur l'état désastreux de la comptabilité et qu'elle a demandé de l'aide, le bureau a refusé en automne de recruter un aide comptable.

Le commissaire aux comptes, lors de l'assemblée générale de septembre 2020, nous a explicitement demandé, et il l'a confirmé par écrit, de recourir aux services d'un expert-comptable.

Devant la très grande difficulté à trouver les indications financières nécessaires au pilotage de la Ligue en temps de crise, le délégué général et moi-même avons demandé l'aide de la Ligue au niveau confédéral.

Cette aide a buté sur les mêmes obstacles que nous : dispersion des informations, absence cumulée sur plusieurs années d'indicateurs financiers.

À cela, je dois l'avouer avec regrets, se sont ajoutés la mauvaise volonté, voire le refus de rechercher et de transmettre les informations. Ce qui était vraisemblablement imputable au climat de tension généré par la pandémie. Mais cela devra être pris en compte à l'avenir.

Nous avons, au mois de mai, recruté un aide-comptable sur une mission de six mois.

Le commissaire aux comptes nous a très fortement alertés au mois de juin dernier lors de notre dernier conseil fédéral sur trois éléments principaux :

- *le désordre comptable 2020*
- *ses interrogations concernant les capacités des personnes chargées du service comptable*
- *la nécessité de recourir à un cabinet d'expertise comptable.*

Mandatés par le conseil fédéral, le trésorier Maurice Arribe et moi-même avons signé début juillet une convention avec le cabinet Sully, convention portant sur deux points :

- *accompagnement et révision de nos comptes pour 2021*
- *remise en ordre des comptes 2020 afin qu'un arrêté des comptes puisse être proposé ce soir au conseil fédéral.*

Sur la demande de madame Oziol, directrice du cabinet Sully, nous n'avons procédé à aucune modification dans la composition de l'équipe comptable jusqu'à la fin de la mission 2020.

J'ai à cette occasion explicitement demandé à Mme Oziol de nous donner à la fin de sa mission son avis expert sur la structure et la composition de notre service comptable.

La mission 2020 est achevée et nous allons entendre son rapport. »

3) Rapport de Mme Oziol, experte-comptable.

Le contenu de ce rapport est joint intégralement à ce compte-rendu. Il fait apparaître un résultat 2020 négatif de -264 121,00€.

Mme Oziol accompagne sa présentation de commentaires sur les constats opérés lors de sa mission ainsi que sur les préconisations d'organisation de la comptabilité. Encore plus que la tenue de la comptabilité, elle souligne un certain nombre de dysfonctionnements entre les différents services de la Ligue, en amont de la comptabilité proprement dite.

Débat :

Le président demande un éclaircissement sur la question de l'absence de pièces justificatives. Mme Oziol informe avoir constaté l'absence d'un nombre significatif de pièces justificatives de dépenses et de recettes. Exemple des états de caisses. Comme dans d'autres domaines comptables, ce point fera l'objet de recommandations de procédures que la Ligue devra mettre en place pour l'ensemble des sites. La justification de la dépense et de la recette étant un des principes de base de la tenue d'une comptabilité, cet élément renforce son appréciation de désordre.

Patrick Joubert demande à Mme Oziol si la possibilité de malversations a été constatée.

Mme Oziol rappelle que sa mission ne consistait pas à rechercher des malversations et que cela relève d'une démarche judiciaire. Elle peut toutefois déclarer que tout ce qui lui a été présenté est contrôlé et exact. Elle déclare ne pas être en mesure de garantir que tous les produits aient été comptabilisés. Tous les ingrédients (désordre, absence de pièces justificatives, négligences, erreurs répétées de facturation) sont réunis pour que des malversations puissent intervenir, ce qui constitue un gros point de fragilité. Mais elle ne peut pas conclure à l'existence de ces faits.

Mme Oziol reprend le questionnement initial du président et déclare que pendant l'exercice de sa mission, elle a constaté la très grande disponibilité, la coopération et la volonté de transparence des salarié.es du service comptable.

Intervention de M. Nicolas Poudgé, commissaire aux comptes.

M. Poudgé rappelle qu'il n'est pas là pour donner ce soir un avis sur la certification des comptes 2020 et que cela sera l'objet de son rapport lors de l'assemblée générale à venir. Il souligne la qualité et la difficulté du travail accompli par le cabinet Sully.

Il rappelle qu'en 2014 / 2015 les fonds propres de la Ligue étaient légèrement inférieurs à 200 000 €. Ces fonds propres se sont accrus en 2017/ 2018 (autour de 500 000 €), ont commencé à diminuer en 2019 pour s'élever en 2020 à 126 000 €. Cette très grande fragilité est toutefois un peu compensée par le fait que la Ligue 64 soit maintenant propriétaire du Cardet et du siège.

L'année 2022 sera une année chargée en remboursements des annuités d'emprunt (PGE et emprunts autres). Il va falloir que chaque secteur se sente investi de la mission de dégager les marges financières nécessaires.

Les comptes d'une association ou d'une entreprise ne sont que le reflet de l'activité. Leur désordre et leur déséquilibre sont ceux de la Ligue. Il rappelle qu'un chiffre d'affaires de près de 4 millions d'euros est un budget important.

Intervention de Maurice Arribe

Maurice Arribe, en tant que trésorier démissionnaire, lit une déclaration :

« Depuis le 13 Avril 2021, date de ma nomination au poste de trésorier, je me suis placé sur deux positions :

- Effectuer ma mission de trésorier le mieux possible*
- Observer de près le fonctionnement de notre association*

Concernant les demandes de renseignements sur le plan comptable et de gestion, j'ai rencontré des difficultés pour avoir les éléments indispensables à l'accomplissement des études demandées par le Bureau et le Conseil Fédéral, au point qu'il m'a fallu aller chercher ces éléments auprès du directeur antérieur et de la directrice actuelle du centre de Gourette, et ceci n'est qu'un exemple.

Sur l'Abérouat, je n'ai pas pu établir une véritable situation car je n'ai pas pu obtenir l'impact du POCTEFA sur la gestion de ce centre afin de se projeter sur l'avenir sans POCTEFA. Mais peut-être suis-je incompetent ou trop vieux pour déchiffrer les tableaux qui m'ont été fournis.

Sur les clefs de répartition, dès le mois d'Avril, j'ai proposé que l'on effectue un travail à partir des clefs de répartition établies début 2015 et votées au Conseil Fédéral du 30 Janvier 2015 et qui se sont ensuite perdues dans les méandres des différentes directions. Sur ma proposition, la réponse du mois d'Avril a été qu'il fallait aller de l'avant et que ces clefs dataient d'un autre temps et qu'il fallait en mettre d'autre au point. Comme par hasard, début Juillet, une réunion entre la comptable, le directeur général et moi-même a eu lieu sur la base des clefs de 2015 et l'ossature profonde proposée a été la même. 4 MOIS DE PERDUS.

Concernant l'évolution de nos pratiques de travail et notamment la création d'un véritable cahier de procédures à appliquer par l'ensemble du personnel de La Ligue 64, j'ai, dès la fin du mois d'Avril, fait des propositions de tableaux de gestion, de suivi de gestion, de comptabilité, de suivi de comptabilité et de trésorerie qui sont restées « lettres mortes » ou rangées dans un placard en attendant un classement vertical. Mais peut-être que ces propositions ressortiront dans un troisième millénaire.

Concernant nos graves problèmes de comptabilité, malgré la bonne volonté qu'elle affiche dans son travail, j'ai exprimé des doutes sur la capacité professionnelle de notre actuelle comptable qui certes, est une bonne contrôleuse de gestion mais pas une comptable, les deux professions étant différentes. Je n'en voudrais pour preuve que son incapacité à remettre en ordre la comptabilité 2020 alors qu'elle avait le temps de le faire au vu de la faible activité ou de l'inactivité de notre association durant le premier semestre 2021. Il a fallu, pour pallier à ces carences, prendre un aide-comptable et avoir recours à un cabinet d'expertise comptable.

Concernant la gestion des temps de congés des personnels placés en responsabilité, comment peut-on accepter qu'un Directeur Général/Délégué vacances soit en congé durant les deux semaines de pleine activité de nos centres et du secteur vacances adaptées, qu'une comptable soit en congé 4 semaines et l'aide comptable 2

semaines en pleine période de redressement de notre comptabilité 2020 en liaison avec les cabinets d'expertise comptable et de contrôle des comptes

Enfin, concernant la situation de l'Abérouat, un petit compte à rebours s'impose au vu de la situation que nous avons connue en Août. Dès le mois de Mars, lorsque nous ne trouvons pas de directeur, j'ai proposé mes services bénévoles pour assurer la direction et sauver la saison, eu égard à mon passé à la direction de ce centre, en ayant à l'esprit que le mois de Mars était la période limite permettant de préparer l'activité du centre, du mois de Mai au mois d'Octobre. J'ai obtenu la réponse suivante : « les vieux, c'est le passé, les bénévoles pour remplacer des postes salariés, ça suffit ». Néanmoins, je constate que lorsqu'il y a « le feu », on fait appel aux vieux et aux bénévoles. Je ne m'étendrai pas sur les différents épisodes qui ont abouti à mon accusation de la part de salariés licenciés « d'irrespect et de vulgarité envers les enfants » et surtout « d'attitudes ambiguës auprès des enfants ». Mais, ce qui m'a le plus touché, c'est que cette dernière phrase contenue dans un texte transmis à la DDJS et à la Direction du Travail, n'a pas été démentie par les membres du CSE ni par aucun membre du personnel salarié auprès desquels j'ai travaillé bénévolement. Depuis 2004, date à laquelle certains d'entre-nous ont repris cette Fédération d'Education Populaire en voie de disparition, un de mes principaux objectifs a été de préserver l'emploi des salariés et ce n'est plus mon état d'esprit aujourd'hui.

Toutes ces raisons additionnées ont abouti à ma démission du Bureau et au renoncement à ma mission de trésorier. »

Il annonce par ailleurs son intention de s'abstenir sur le vote de l'arrêté des comptes.

Le président rappelle que le bureau de la Ligue réuni le 9 septembre a adopté à l'unanimité la déclaration suivante :

« Le trésorier de la Ligue 64 a fait l'objet d'une dénonciation écrite et publique, survenue dans le cadre d'un conflit du travail. Son honorabilité a été mise en cause dans ce courrier pervers, visant à nuire à la fois à la personne et à l'institution Ligue.

Le bureau regrette la décision de Maurice et lui apporte un soutien sans réserve. Il lui renouvelle ses remerciements pour son engagement militant ainsi que sa confiance et son amitié. »

Le président met aux votes l'arrêté des comptes 2020 tel qu'il a été présenté par le cabinet d'expert-comptable.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1

4) Intervention du président

Il reprend les propos du commissaire aux comptes concernant la mobilisation des centres de la Ligue en 2022. Il rappelle que le secteur « Séjours », toutes activités confondues, représente 87 % du budget de la Ligue 64. C'est donc le secteur à sécuriser en priorité.

Il informe le conseil fédéral que la Ligue 64 a été convoquée le matin même par la direction de Jeunesse et Sports à Pau (délégation Ligue : J-Ph. Chetaud, M. Arribe, P. Joubert et P. Chartier). La DDCS a une nouvelle fois reproché à la Ligue 64 de persister dans une gestion « à l'ancienne » de ses relations avec l'administration de tutelle, de ses propositions de séjours et de leur gestion. La très grande tolérance dont la Ligue a bénéficié a trouvé ses limites. L'accent a été mis sur l'Aberouat certes mais aussi sur le Cardet.

Le président estime que la Ligue a un besoin urgent d'une direction forte du service séjours, qui chapeaute la commercialisation, le remplissage, la gestion financière et humaine des différents centres.

Il précise que le délégué général ne peut pas assurer les missions d'administration générale et cette direction.

Le délégué général rappelle que ce type de direction a un coût non négligeable.

Sollicité, le commissaire aux comptes rappelle qu'il n'a pas à interférer dans les choix de gestion de la Ligue. Il estime toutefois que la création de cette direction irait dans le bon sens.

Le président rappelle que ce point n'a pas été inscrit à l'ordre du jour. Il propose au conseil fédéral un vote indicatif : Pour : 11. Contre : 0 Abstention : 0.

Ce point sera inclus dans le projet de relance qui sera soumis au vote de l'assemblée générale.

5) Relations avec la mairie de Mauléon :

Le délégué général informe le conseil fédéral que M. le Maire de Mauléon, après avoir présenté le contexte de graves difficultés financières et budgétaires de sa commune, envisage, à l'occasion du renouvellement de la

délégation de service public devant intervenir pour le 31 mars 2022 de porter le loyer à 60 000€ annuels (au lieu de 33600 actuellement).

Durant les trois années de gestion de ce site, la Ligue n'a connu que deux mois de fonctionnement normal (sans avoir cherché à développer la diffusion, tant au niveau national qu'au niveau régional) en 2019. La crise sanitaire a limité l'activité à deux mois en 2020 et deux mois en 2021. C'est bien trop peu pour pouvoir tirer des enseignements sur l'impact de notre gestion de ce site.

Les séjours 2022 font maintenant l'objet d'une diffusion nationale, le centre de formation professionnelle de la Ligue 64 est prévu pour démarrer en mars prochain sur le site de Libarrenx. Le délégué général informe également le conseil fédéral de la démission de la directrice du site (qui quittera ses fonctions début décembre 21) et du recrutement d'une étudiante alternante en BTSA « développement et animation des territoires ruraux » au CFA d'Oloron.

Si la Ligue devait renoncer à sa présence à Mauléon, il faudrait intervenir très vite pour arrêter la diffusion nationale des séjours, replier les séjours « maternelle » en cours d'élaboration avec l'AGEEM, refaire une demande d'agrément pour la localisation de la formation professionnelle et surtout prendre une décision sur le recrutement ou nom d'une autre direction.

Le président demande au conseil fédéral de le mandater pour informer la mairie de Mauléon de l'intention de la Ligue de re-concourir à la délégation de service public sur la base d'une proposition de loyer comprise entre 40 et 50 000 €. Il rappelle qu'abandonner des sites d'activité signifie certes abandonner des charges, mais aussi abandonner des produits et la possibilité de dégager les marges nécessaires au remboursement des charges fixes.

Michel Arribe, en tant que vice-président chargé du secteur « séjours » propose de renoncer à la location de Pyrénéa et des Jonquilles à Gourette (la renégociation des baux est en cours de finalisation, avec des rdv fixés en octobre avec les propriétaires) ainsi qu'à celle de La Maison de la Vallée à La Pierre Saint Martin, afin de pouvoir financer le loyer de Libarrenx.

L'arrêt des locations de Gourette fait débat. Maurice Arribe, qui a lors de son mandat de trésorier conduit l'étude de renégociation des loyers, rappelle que ses calculs de « rentabilité » ont été faits sur la base d'une occupation des chalets pendant 4 mois et que si cette durée varie à la hausse, ses calculs ne sont plus valables.

Le mandat au président est mis aux voix: Pour 10. Abstention : 1 (Maurice Arribe entend lier cette proposition à la décision d'arrêt des locations de Gourette).

L'unanimité se fait sur la décision d'abandonner la gestion de La Maison de la Vallée, dont les locaux ne sont plus dignes d'accueillir du public. Préavis de un an, accueil des séjours EPSA déjà programmés pour cet hiver et fin de l'activité. Le délégué général et le vice-président sont mandatés pour rencontrer le président de la Communauté de communes, propriétaire des locaux.

6) Préparation de l'assemblée générale :

L'assemblée général de la Ligue 64 se tiendra à Pau au centre Nelson Paillou le Mardi 12 octobre 2021 à 18h30.

Le président souligne que malgré le contexte peu propice aux engagements associatifs et le climat de très grande tension, sur les 10 sièges à pourvoir : 4 sortants et 6 effectivement vacants, il y aura 7 candidats.

Les candidats déclarés sont :

Emma Bayle, nouvelle candidate

Jean-Philippe Chetaud, administrateur sortant

Pierre Dussarrat, administrateur sortant

Jean-Pierre Laclau, administrateur sortant

Claude Lumier, nouveau candidat

Amandine Teix, nouvelle candidate

Laurent Verdier, nouveau candidat.

7) Intervention de Mme Coralie Barreau, déléguée du CSE.

Le président donne la parole à la déléguée du CSE.

La déléguée confirme l'existence d'un climat de très forte tension au niveau du personnel salarié. Elle rappelle que les salarié.es sont en demande d'orientations et de procédures claires qui sécurisent leur exercice professionnel.

La séance est levée à 21h30.

